
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 mars 2021 à 18 h 30
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA21 14 0042

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA21 14 0043**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA21 14 0044**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 février 2021, à 13 h**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 février 2021, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli revient sur l'annonce effectuée par la Ville de Montréal, le 13 mars 2020, à l'effet de fermer toutes les installations afin d'éviter la propagation du coronavirus et mentionne, qu'un an plus tard, de nouvelles sources de préoccupation s'ajoutent avec l'émergence des variants du virus. Elle invite la population à continuer à respecter les consignes sanitaires. Elle souligne que cette période est difficile pour les commerçants qui font face à de grandes difficultés financières. Elle est impressionnée par la mobilisation et la solidarité de toutes les personnes qui apportent leur aide et leur soutien à la population. Elle annonce le début du déconfinement des installations municipales.

Ensuite, elle invite la population à se rendre à l'aréna Saint-Michel pour admirer une œuvre d'art magnifique et mentionne que 200 œuvres d'art sont exposées sur le territoire de l'arrondissement. Elle ajoute que la campagne de socio financement « J'aime Villeray, j'achète Villeray » bat son plein et qu'à cet effet, il suffit d'acheter un bon de 20 \$ pour que la Ville le bonifie de 10 \$, et ce, afin d'encourager les commerçants locaux.

Par ailleurs, sur les articles à l'ordre du jour de la séance du conseil, elle annonce le projet d'aménagement et de verdissage des rues Saint-André et Faillon, l'approbation du bail de 5 ans pour Espace-famille au chalet du parc de Normanville, les projets de construction de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccesLogis et de l'initiative pour la création rapide de logements. Les terrasses ouvriront bientôt et le coût du permis sera de 51 \$ et elles pourront être agrandies. La piste cyclable de la rue Villeray sera de nouveau accessible à l'été 2021 et le Plan d'apaisement de la circulation serait déposé sur le site Internet en avril 2021.

Elle félicite madame Elsa Marsot qui sera nommée au poste de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. Elle annonce la proclamation de la « Journée pour l'élimination de la discrimination raciale » et la « Semaine d'action contre le racisme ». Elle insiste sur le fait que l'arrondissement désire augmenter la présence de minorités ethniques dans des postes clés au sein de l'arrondissement. Elle invite les citoyens à visionner la série télé « Je voudrais qu'on m'efface » du réalisateur Eric Piccoli du quartier Saint-Michel. Elle ajoute avoir relevé le défi de monsieur Corvil, soit de lire trois livres écrits par des auteures noires.

La conseillère, Mary Deros, débute par des remerciements adressés à toutes les femmes de l'arrondissement qui travaillent avec acharnement à améliorer le quotidien des gens surtout en ces temps de pandémie. Elle encourage le travail collectif dans l'avancement de la cause des femmes. Elle souligne les 200 ans d'indépendance de la Grèce et croit que le défilé commémoratif ne pourra pas avoir lieu cette année. Elle mentionne qu'Haïti est le premier pays à avoir reconnu l'indépendance de la Grèce. Elle termine en invitant les citoyens à avoir une pensée le 11 mars 2021, journée de la commémoration nationale en mémoire des victimes de la Covid-19.

La conseillère Rosannie Filato souligne la journée internationale des droits des femmes, une journée qui permet de reconnaître les réalisations des femmes et des filles du monde entier. En ce sens, elle souligne la nomination officielle d'Elsa Marsot à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. Elle souligne la campagne de socio-financement « J'aime Villeray, j'achète Villeray » qui permet d'obtenir 10 \$ de boni sur tout achat de 30 \$.

La campagne « renouveler son bail » lancée par la Ville-centre invite les locataires à s'assurer d'avoir signé un nouveau bail avant d'en résilier un pour éviter de se retrouver sans logement. Elle invite les locataires à la vigilance quant à l'augmentation des prix des loyers s'ils sont excessifs.

Le conseiller Josué Corvil dresse l'apologie de la femme en cette journée internationale de la femme et lit un poème. Il félicite la nomination de madame d'Elsa Marsot nouvelle directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Il décline les diverses journées de commémoration du mois de mars. De plus, il remercie les organismes communautaires qui organisent des activités en ligne ce qui permet de conserver la motivation des citoyens. Il termine en lançant un défi pour le mois de mars, soit de lire un livre d'un auteur féminin.

Le conseiller Sylvain Ouellet mentionne la Journée internationale des femmes et à son tour, il félicite la nomination d'Elsa Marsot. Il souligne le progrès effectué concernant le droit des femmes, mais précise qu'il y a encore beaucoup à faire.

Il annonce la consultation pour le service rapide par bus (SRB Pie-IX), pour les districts de Saint-Michel, François-Perreault et Rosemont. L'année 2021 sera une année où les chantiers seront nombreux et les impacts seront importants. L'intersection Jean-Talon et Pie-IX sera fermée dans les deux directions en vue de la préparation de la future station de métro. Le chemin de détour avoisinant le chantier de la STM au métro d'Iberville est bien indiqué cependant, après le ménage du printemps, des dos d'âne seront installés pour améliorer la sécurité.

Sur divers sujets, il mentionne que la vaccination va bon train, ce qui permet la réouverture de certains services municipaux. Par ailleurs, il invite les citoyens à aller voir la murale de l'aréna Saint-Michel. Il annonce le gel du compte de taxes et le report de paiement. En terminant il mentionne que le sondage concernant l'abri du parc Nicolas-Tillemont est terminé et que les résultats seront connus prochainement.

La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, reprend la parole pour déposer la motion intitulée « Motion visant à soutenir la régularisation des personnes sans statut légal vivant sur son territoire » qu'elle a été préalablement déposée au conseil municipal du 22 février 2021.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 30, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 9 mars à 15 h.

Nathalie Chapdelaine	Parc canin
Hamza Ziouti	Terrain de soccer recouvert de neige
Hannah Kyra	Problème de stationnement sur rue
Denis Bellefeuille	Signalisation
Hamza Ziouti	Minorités visibles et racisme
Madelaine Lachaine	Vitesse dans une zone scolaire
Nadège Couamin	Message aux agents du SPVM
Charles Létourneau	Ruelles bloquées par véhicules
Jean-Francois Culot	Plantation d'arbres près de la rue Saint-Denis
Lisa Cerasuolo	Création d'un nouveau parc
Julia Vallelunga	Lettres géantes sur la rue Jarry et place publique

Simon Bédard	Apaisement de la circulation
Johanne Assedou	Baignade à la piscine du parc Jarry
José-Luis Molina	Plan de développement sur la rue Pie-IX
Anne Boesch	Installation de dos d'âne près du métro D'Iberville
Audrey Guillemette	Chantier au métro D'Iberville
Mélanie Scala	Chantier au métro D'Iberville
Simon Bédard	Feux de circulation
Sasha Dyck	Gestion de la piscine Saint-Roch
Charlotte Bédard	Piste cyclable

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 30.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 30, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». La conseillère, Mary Deros, demande si la Direction du développement du territoire a des nouvelles des travaux à venir pour le lien piétonnier entre l'avenue Ogilvy et la rue De Castelnau. Le directeur, Jocelyn Jobidon précise que la Ville-centre a octroyé un contrat de services professionnels visant la réalisation des plans et devis et que les travaux pour le passage qui relie Ogilvy à De Castelnau devraient débuter à l'automne 2021.

Aucune autre question n'est soulevée et la période de questions est close à 20 h 35.

CA21 14 0045

Proclamation de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'à partir des années 1909, les femmes se sont unies pour revendiquer le droit de vote et la fin des discriminations au travail;

CONSIDÉRANT qu'en 1977, les Nations unies ont officialisé le 8 mars comme étant la Journée internationale des femmes;

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et de revendiquer plus d'égalité en droit;

CONSIDÉRANT l'importance d'être davantage solidaires dans nos actions pour dénoncer le mépris des droits fondamentaux des femmes et pour remplacer la culture de violence par une culture de paix à l'échelle internationale;

CONSIDÉRANT la triste réalité de millions de femmes et de filles autour du monde qui vivent également sous la menace quotidienne de la guerre, du terrorisme et des abus de leurs droits fondamentaux;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de proclamer le 8 mars 2021 Journée internationale des femmes et d'encourager toute la population à promouvoir et favoriser l'autonomie et l'égalité des femmes.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0046

Proclamation de la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars et de la Semaine d'actions contre le racisme du 21 au 31 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'en 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid;

CONSIDÉRANT que la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) a été créée en 2006 pour souligner le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;

CONSIDÉRANT que la SACR sera célébrée du 21 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son potentiel, peu importe, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;

CONSIDÉRANT que l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de proclamer le 21 mars 2021, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la semaine du 21 au 31 mars 2021, Semaine d'actions contre le racisme dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA21 14 0047

Proclamation de la Journée mondiale de la poésie, le 21 mars 2021.

CONSIDÉRANT que le 21 mars a été proclamé Journée mondiale de la poésie par la Conférence générale de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de sa 30^e session, à Paris, en octobre et novembre 1999;

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de la poésie a pour objectif d'encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier et de donner une reconnaissance et une impulsion nouvelles aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux;

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de la poésie est une invitation à réfléchir sur la puissance du langage et le plein épanouissement des capacités créatrices de chacun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de proclamer le 21 mars 2021, Journée mondiale de la poésie sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA21 14 0048

Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2021.

CONSIDÉRANT que depuis 1998, la Journée nationale des cuisines collectives est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a environ 1382 cuisines collectives réparties aux quatre coins de la province;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas car elles permettent à ses participants de rompre leurs isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de proclamer le 26 mars 2021, Journée nationale des cuisines collectives et exhorter les concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA21 14 0049

Proclamation de la Journée relative à l'événement « Une heure pour la terre », le 27 mars 2021.

CONSIDÉRANT que le 27 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, heure locale se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (WWF);

CONSIDÉRANT que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

CONSIDÉRANT que des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir le plus grand événement de l'environnement de l'histoire - Une heure pour la Terre;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de confirmer la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'événement « Une heure pour la Terre » et d'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CA21 14 0050

Proclamation de la fête de l'indépendance grecque « Une journée de célébration de la démocratie grecque », le 25 mars 2021.

CONSIDÉRANT qu'il y a deux cents ans, en 1821, la Grèce a retrouvé son indépendance et elle est devenue un symbole de démocratie pour le monde pour la deuxième fois dans l'histoire. Alors que la Ville de Montréal reconnaît cette étape importante dans le berceau de la démocratie, nous célébrons également notre amitié chaleureuse avec la Grèce et l'héritage durable de la culture hellénique dans notre propre ville;

CONSIDÉRANT que les dirigeants canadiens se sont inspirés des principes démocratiques fondamentaux élaborés dans la Grèce antique pour imaginer un nouveau gouvernement. Depuis lors, notre pays s'est efforcé de maintenir la conviction que chaque personne a un droit fondamental à la liberté et à la participation au processus démocratique, et la Grèce a continué de promouvoir ces mêmes principes. Au fil des siècles, ces idéaux chéris - démocratie, égalité et liberté - ont inspiré nos citoyens et le monde;

CONSIDÉRANT que la relation entre le Canada et la Grèce va au-delà de nos valeurs communes et est renforcée par la profonde influence de la culture grecque sur notre vie quotidienne. La ville de Montréal partage avec la Grèce, entre autres, l'architecture de nos bâtiments historiques ainsi que les leçons de philosophie et de littérature transmises dans nos salles de classe. En effet, Montréal s'est inspirée des profondes traditions intellectuelles des Grecs dans notre fondation et croissance en tant que ville. Il ne faut surtout pas oublier la contribution des citoyens montréalais d'origine grecque qui ont immigré à Montréal depuis le début du 20^e siècle;

CONSIDÉRANT que les citoyens de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension se tiennent aux côtés de la Grèce pour honorer l'héritage de la démocratie acquis il y a plus de 2 500 ans et son rétablissement en République hellénique il y a 200 ans. Alors que nous célébrons l'histoire et les valeurs de la Grèce et du Canada, nous attendons avec impatience notre avenir commun et nous nous engageons à nouveau à poursuivre notre travail en tant qu'amis et alliés;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament, le 25 mars 2021, la fête de l'indépendance grecque « Une journée de célébration de la démocratie grecque ».

Adopté à l'unanimité.

15.06

CA21 14 0051

Autoriser à, Pièces d'auto Jarry ltée, un droit de passage sur le domaine privé de la Ville (chemin Francon) à des fins de circulation de véhicules lourds, pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, avec une option de renouvellement de 2 ans, moyennant une somme annuelle de 1 729,10 \$, taxes incluses pour la première année, avec indexation de 2 % par année pour les années subséquentes et approuver le projet d'entente à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser à, Pièces d'auto Jarry ltée, un droit de passage sur le domaine privé de la Ville (chemin Francon) à des fins de circulation de véhicules lourds, pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, avec une option de renouvellement de 2 ans, soit du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2025, moyennant une somme annuelle de 1 729,10 \$, taxes incluses pour la première année, avec indexation de 2 % par année pour les années subséquentes;
2. d'approuver le projet d'entente, à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Pièces d'auto Jarry ltée, établissant les modalités et conditions du droit de passage;
3. d'autoriser madame Annette Dupré, directrice des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, à signer l'entente pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1214322003

CA21 14 0052

Approuver le bail entre la Ville - arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Espace-Famille Villeray, au montant total de 69 000 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue De Normanville pour un terme de 5 ans commençant le 1^{er} mars 2021 et se terminant le 28 février 2026.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver le projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Espace-Famille Villeray, pour la location du 7470, rue De Normanville pour un terme de 5 ans commençant le 1^{er} mars 2021 et se terminant le 28 février 2026, moyennant un loyer de 69 000 \$, taxes incluses, établissant les modalités et conditions de la location;
2. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer le bail pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208469006

CA21 14 0053

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1211309002

CA21 14 0054

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 800 \$ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 \$ à Communauté hellénique du grand Montréal, 250 \$ à Héritage Hispanique du Québec, 250 \$ à la Maison de la famille de Saint-Michel; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Communauté hellénique du grand Montréal, 400 \$ à Héritage Hispanique du Québec, 500 \$ à Sarker Family Hope Foundation, 500 \$ à Himalaya séniors du Québec; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ au Centre Lasallien Saint-Michel, 800 \$ au Regroupement Jeunesse en action (2 événements distincts), 850 \$ à la Maison de la famille de Saint-Michel (2 événements distincts), le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 800 \$ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021, comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

- 250 \$** à la Communauté hellénique du grand Montréal—pour la célébration en ligne des 200 ans de la Fête nationale de la Grèce
- 250 \$** à l'Héritage Hispanique du Québec—pour la première édition du « Prix à la Femme Hispanique 2021 » événement virtuel le dimanche 28 mars 2021
- 250 \$** à la Maison de la famille de Saint-Michel—pour la célébration du 28^e anniversaire de la Maison de la famille de Saint-Michel

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

- 500 \$** à la Communauté hellénique du grand Montréal—pour la célébration en ligne des 200 ans de la Fête nationale de la Grèce
- 400 \$** à l'Héritage Hispanique du Québec—pour la première édition du « Prix à la Femme Hispanique 2021 » événement virtuel le dimanche 28 mars 2021
- 500 \$** à *Sarker Family Hope Foundation*—pour la collecte et la distribution de matériel pour les cours en ligne des enfants de Parc-Extension
- 500 \$** à Himalaya séniors du Québec—pour leur événement *The Day of Love and Peace*

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

- 500 \$** au Centre Lasallien Saint-Michel—pour l'organisation d'une activité en ligne pour les jeunes de Saint-Michel qui encourage l'écriture et la persévérance scolaire
- 500 \$** au Regroupement Jeunesse en action—pour la distribution de paniers alimentaires et de certificats cadeaux aux micheloises et aux michelois
- 300 \$** au Regroupement Jeunesse en action—pour la Journée internationale de la femme
- 500 \$** à la Maison de la famille de Saint-Michel—pour la Fête de la femme 2021 dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2021
- 350 \$** à la Maison de la famille de Saint-Michel—pour la célébration du 28^e anniversaire de la Maison de la famille de Saint-Michel

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539002

CA21 14 0055

Disposer, à titre gratuit, de biens en faveur de l'organisme CDC Solidarités Villeray, dans le cadre de l'aménagement d'un local pour les jeunes dans l'est du quartier de Villeray.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de disposer, à titre gratuit, de biens usagés en faveur de l'organisme CDC Solidarités Villeray, dans le cadre de l'aménagement d'un local pour les jeunes dans l'est du quartier de Villeray.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1213356001

CA21 14 0056

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour le projet d'aménagement sur la rue Saint-André de Villeray à Everett ainsi que sur la rue Faillon de Saint-Hubert à Saint-André.

ATTENDU que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (Programme) a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

ATTENDU que le financement disponible dans le cadre du Programme contribue à atteindre les objectifs du Plan local de déplacement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

ATTENDU que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation d'un projet d'aménagement sur son territoire;

ATTENDU que, pour recevoir l'aide financière, l'arrondissement signera, par son représentant désigné, une lettre d'engagement qui précisera les conditions à respecter en vertu du Programme;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour le projet d'aménagement sur la rue Saint-André de Villeray à Everett ainsi que sur la rue Faillon de Saint-Hubert à Saint-André;
2. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur de la Direction du développement du territoire ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218235002

CA21 14 0057

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux visant la reconstruction de l'égout secondaire localisé dans la ruelle Guizot, entre les adresses civiques 170-172, rue Guizot Est et 169-171, rue Jarry Est, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations de la Ville-centre (année 2021).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux visant la reconstruction de l'égout secondaire localisé dans la ruelle Guizot, entre les adresses civiques 170-172, rue Guizot Est et 169-171, rue Jarry Est, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations de la Ville-centre (année 2021).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1214820001

CA21 14 0058

Abroger, en date du 1^{er} avril 2021, la résolution CA18 14 0164 relative à la Politique locale d'inclusion sociale de l'arrondissement en vue de la prise d'effet du Règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial « Règlement pour une métropole mixte », adopté par le conseil de la Ville.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'abroger, en date du 1^{er} avril 2021, la résolution CA18 14 0164 relative à la Politique locale d'inclusion sociale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en vue de la prise d'effet du Règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial « Règlement pour une métropole mixte », adopté par le conseil de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1218053004

CA21 14 0059

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les travaux visant à installer de nouvelles fenêtres en aluminium blanc à carreaux sur une partie du bâtiment situé aux 3870 à 3880, rue Jarry Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les documents intitulés « 3870-3880, rue Jarry Est » et visant à installer de nouvelles fenêtres en aluminium blanc, à carreaux, sur une partie du bâtiment situé aux 3870 à 3880, rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1211010001

CA21 14 0060

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection de la façade et l'agrandissement du bâtiment situé au 7926, 15^e Avenue.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Réaménagement des locaux 7926, 15^{iem}. Avenue, Montreal », préparés Basile Nakouzi architecte, datés du 18 février 2020, du 21 décembre 2020, du 27 janvier 2021, visant la réfection de la façade et l'agrandissement du bâtiment situé au 7926, 15^e Avenue et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1211010002

CA21 14 0061

Adopter la résolution PP20-14009 à l'effet de permettre l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP20-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 décembre 2020 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 6 au 20 janvier 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 5 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 4 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter la résolution PP20-14009 à l'effet de permettre, conformément aux plans intitulés « Plan de plantation », « Plan de canopé », « Tableau de plantation et palette végétale », « Plan couleur », « Vue aérienne », « Perspectives avant-après », « Zone d'entreposage de la neige », préparés par Fahey et estampillés en date du 24 novembre 2020, l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :

- que le nombre de cases de stationnement total sur la propriété soit de maximum 215;
- qu'au moins une vingtaine de supports à vélos soient installés sur le site pour offrir une alternative à l'utilisation de la voiture;
- de remplacer tous végétaux défectueux, malades ou morts;
- que les travaux soient réalisés dans les 36 mois suivant l'adoption de la résolution du projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1201010014

CA21 14 0062

Adopter le premier projet de résolution PP21-14001 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro civique 8041, avenue Shelley et la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 37 logements (lots 2 214 156, 2 214 157 et 2 214 160), réalisée dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les usages autorisés et le pourcentage de maçonnerie prescrits aux grilles des usages et des normes des zones H04-089 et C04-083 à l'annexe C du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement et malgré le nombre minimal d'unités de stationnement prescrit à l'article 561 de ce règlement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le premier projet de résolution PP21-14001 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro civique 8041, avenue Shelley et la construction sur un terrain constitué des lots 2 214 156, 2 214 157 et 2 214 160 du cadastre du Québec d'un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 37 logements réalisé dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les usages autorisés et le pourcentage de maçonnerie prescrits aux grilles des usages et des normes des zones H04-089 et C04-083 à l'annexe C du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement et malgré le nombre minimal d'unités de stationnement prescrit à l'article 561 de ce règlement, aux conditions suivantes :

- que le nombre total de logements sur les trois lots formant le terrain visé par la présente autorisation soit limité à 37;
- que la hauteur du bâtiment, hormis les dépassements autorisés, soit limité à 6 étages et 20,0 mètres dans la zone C04-083 et à 3 étages et 10,0 mètres dans la zone H04-089;
- qu'en l'absence d'un usage de la famille « Commerce » ou de la famille « Équipements collectifs et institutionnels », le rez-de-chaussée adjacent à la rue Jarry Est soit occupé par un espace commun accessoire à l'habitation;
- qu'aucun équipement mécanique fixe ne soit installé sur un balcon;
- que le pourcentage minimal de maçonnerie sur les façades Jarry Est et Shelley soit respectivement de 40 % et de 50 %;
- que tout revêtement métallique utilisé comme matériau de parement ait une épaisseur minimale de 2,0 millimètres;
- qu'un minimum de 3 unités de stationnement soit aménagé dans le bâtiment;
- que les objectifs et critères applicables au secteur 19 (PPU Jarry Est) s'appliquent à l'ensemble du terrain visé par la présente autorisation;

- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1218053002

CA21 14 0063

Adopter le premier projet de résolution PP21-14002 à l'effet d'autoriser la démolition des trois bâtiments portant les numéros civiques 7415 à 7475, 18^e Avenue et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 26 logements (lots 2 216 560, 2 216 559 et 2 216 571), réalisée dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement en ce qui concerne les usages et la marge avant principale prescrits à la grille des usages et des normes de la zone H03-104 à l'annexe C du règlement, ainsi que les articles 84 et 561 concernant l'aménagement d'un escalier extérieur en façade et le nombre minimal d'unités de stationnement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le premier projet de résolution PP21-14002 à l'effet d'autoriser la démolition des trois bâtiments portant les numéros civiques 7415 à 7475, 18^e Avenue et la construction, sur un nouveau lot constitué des lots 2 216 560, 2 216 559 et 2 216 571, d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 26 logements réalisé dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement en ce qui concerne les usages et la marge avant principale prescrits à la grille des usages et des normes de la zone H03-104 à l'annexe C du règlement, ainsi que les articles 84 et 561 concernant l'aménagement d'un escalier extérieur en façade et le nombre minimal d'unités de stationnement, aux conditions suivantes :

- que le nombre total de logements sur les trois lots combinés formant le terrain visé par la présente autorisation soit limité à 26;
- qu'au plus 30 % de la superficie de la façade soit implantée en recul par rapport à la marge avant maximale prescrite, à la condition qu'aucun plan de façade ne soit reculée de plus de 12 mètres par rapport à la limite avant de la propriété;
- qu'un escalier extérieur implanté en façade soit partiellement dissimulé par un écran visuel ajouré;
- qu'aucun équipement mécanique fixe ne soit installé sur un balcon;
- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1218053001

CA21 14 0064

Adopter le Règlement RCA20-14003-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA20-14003-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) » a été donné à la séance ordinaire du 2 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA20-14003-1 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA20-14003-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1214704002

CA21 14 0065

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de modifier les dispositions concernant les terrasses aménagées sur les toits.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de modifier les dispositions concernant les terrasses aménagées sur les toits.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de modifier les dispositions concernant les terrasses aménagées sur les toits;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément au décret ministériel 102-2021 du 5 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1216996001

CA21 14 0066

Approuver la nomination de madame Elsa Marsot au poste de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à compter du 10 mars 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver la nomination de madame Elsa Marsot à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à compter du 10 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1211309003

CA21 14 0067

Nommer la conseillère, Rosannie Filato, à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période comprise entre le 16 mars et le 6 juillet 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer la conseillère, Rosannie Filato, à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la période comprise entre le 16 mars et le 6 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1211658001

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021.